

Chers parents,

La rentrée aura lieu le lundi 26 août 2024 à 8h25.

Le décret gratuité reste d'application pour l'année 2024-2025. Ce qui signifie que le matériel scolaire (crayons, gommes, ciseaux, colles ...) est financièrement pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour la rentrée, vous ne devez donc fournir à votre enfant que :

- un cartable
- deux boîtes de mouchoirs
- une gourde
- une boîte à tartines
- des boîtes à collations
- un sac de piscine (maillot, bonnet et un essuie )
- un sac de gym (short bleu ou noir, sandales ou basket et un t-shirt jaune (si vous le désirez, un t-shirt jaune de l'école est disponible au secrétariat)

Merci pour votre collaboration, je vous souhaite d'excellentes vacances.

Je vous attends en pleine forme, reposés et remplis d'énergie pour cette nouvelle aventure.

Madame Justine.